

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 2 NOVEMBRE 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 2 novembre 2016*

Aujourd'hui, à onze heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 110 Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.